UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

HIS-1130 FONCTIONS SOCIALES DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE DE L'HISTOIRE ET DE LA GEOGRAPHIE : CONSTRUCTION IDENTITAIRE ET EDUCATION A LA CITOYENNETE

Numéro du cours | Titre du cours

A-2024	2
Session	Nombre de crédits

Coordonnées de la professeure :

JULIA POYET	3764	POYET.JULIA@UQAM.CA	R4570
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

SÉANCES DE COURS

- Lundi 14h-17h (9, 16, 23* septembre et 2 octobre)
- Mercredi 9h30-12h30 (4, 11, 18, 25* septembre et 7 octobre)
- * = Attention, le groupe sera séparé en 2 pour une séance :
  - le groupe A (code permanent commençant par A jusqu'à LAF inclus) se présentera le 23 septembre
  - le groupe B (code permanent commençant par LAL et jusqu'à ZZZ) se présentera le 25 septembre

DISPONIBILITÉS DE LA PROFESSEURE (ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX)

- Sur rendez-vous

Table des matières

1 Description du cours 2
2 Intentions du cours et compétences professionnelles 2
3 Formules pédagogiques 2
4 Évaluations 2
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités 5
6.1 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 5
6.2 Modalités de remise des travaux 5
6.3 Modalités de consultation des travaux et des examens 5
6.4 Modalités d'évaluation de la langue 5
6.5 Modalités d'évaluation des enseignements 5
7. Références 6
7.1 Règlement no 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 6
7.2 Politique no 16 contre le harcèlement sexuel / Politique no 42 contre le harcèlement psychologique 6
7.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 7

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à faire comprendre les multiples enjeux en cause dans la construction de l'identité sociale des jeunes et l'éducation à la citoyenneté, à faire saisir la contribution de l'enseignement des disciplines de l'Univers social à cet effet et tout particulièrement de l'enseignement de l'histoire auquel est associé un mandat explicite en ce sens. Le contenu du cours traitera des éléments suivants : fondements historiques et philosophiques de la citoyenneté démocratique contemporaine ; évolution et sens actuels des concepts démocratie, citoyenneté, droits, libertés et responsabilité. Évolution de la notion de citoyenneté (nation, territoire, identité) dans l'histoire et la géographie scolaires en Occident. Sens et place accordés au développement de la « conscience historique » et de la « conscience territoriale » du futur citoyen. Réalités sociales, représentation de ces réalités et vision du monde. Valeurs sociales et enseignement des sciences humaines. Examen de stratégies pédagogiques et de pratiques exemplaires de construction identitaire et d'éducation à la citoyenneté via l'enseignement des disciplines scolaires de l'Univers social.

2 INTENTIONS DU COURS ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

À l'issue de ce cours, l'étudiant.e sera en mesure…

- d'expliquer ce que sont l'éducation à la citoyenneté (et les compétences qui l'accompagne) et l'identité sociale ;
- de définir son rôle en tant qu'enseignant ou enseignante en univers social dans l'éducation à la citoyenneté et la construction de l'identité sociale de ses élèves ;
- d'identifier les concepts et compétences liés à l'éducation à la citoyenneté et à l'identité sociale ;
- et de penser comment les aborder dans ses enseignements.

Les compétences professionnelles en enseignement développées sont :

- Compétence 1 : Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture ;
- Compétence 2 : Maitriser la langue d'eneignement ;
- *Compétences 3, 4, 6, 7, 8, 9, 13 : expérientiel*
- Compétence 9 : Maitriser la langue d'eneignement ;
- Compétence 11 : S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession
- (Compétence 12 : Mobiliser le numérique)

3 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Notons que l'approche pédagogique favorisée dans ce cours implique un travail de réflexion constant enrichi au fil des séances et des lectures, visionnements, ateliers, etc. qui complètent les rencontres de groupe en classe. Toute stratégie permettant la construction des savoirs des étudiant.e.s sera utilisée : lectures, sémijnaires, projections audiovisuelles, études de cas, ateliers etc…

4 ÉVALUATIONS

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Atelier « Qui »	**5**	**4 septembre**
Atelier « Micro-trottoir »	**15**	**9 septembre**
Société	**50**	**23 ou 25 septembre**
Atelier « Carte conceptuelle ID »	**15**	**7 octobre**
Atelier « Carte conceptuelle EC »	**15**	**7 octobre**

Ateliers (50 pts.) – individuel et en équipe

Pendant et entre les séances, l'étudiant.e devra réaliser quatre ateliers qui nécessitent parfois de préparation :

- « Qui » (individuel - 5 pts.) – lors de la première séance de cours chaque étudiant.e devra se présenter à l'aide d'un « support »… Les consignes de l'atelier seront données lors de la séance de cours et l'atelier effectué lors de cette même séance de cours. La « remise » de cette tâche évaluée se fera à l'issue de la première séance de cours.

- « Micro-trottoir » (individuel - 15 pts.) – Atelier à réaliser entre la première et la deuxième séance de cours. Chaque étudiant.e devra interroger 4 personnes ou groupes de personnes à propos des fonctions sociales des disciplines scolaires de l'univers social au secondaire. Les réponses ainsi receuillies serviront notament à la conception des cartes conceptuelles en équipe.

Critères d'évaluation : l'étudiant.e a effectué la recherche demandée et les réponses receuillies seront utiles à la réflexion menée en classe autour de la question « quelles sont les fonctions sociales des disciplines de l'univers social ? » et à la conception des cartes conceptuelles. Remise sur le moodle du cours à 9h avant la deuxième séance de cours.

- Carte conceptuelle ID (équipe de 5 – 15 ps)

À partir de leur « lecture » des documents placés sur le moodle et de leurs propres recherches, en équipe de 5, les étudiant.e.s devront bâtir une carte conceptuelle proposant une définition (référencée) de l'identité sociale. Du temps pour effectuer cet atelier est prévu au calendrier des séances de cours. La carte concetuelle peut être réalisée sur support numérique ou papier (affiche) au choix de l'équipe.

Critères d'évaluation : la carte conceptuelle est claire, « complète », elle témoigne de recherches pertinentes dont les références (minimum 6) sont convenablement présentées.

- Carte conceptuelle EC (équipe de 5, identique à l'équipe ID – 15 ps)

Bâtir une carte conceptuelle de synthèse « éducation à la citoyenneté »

À partir de leur « lecture » des documents placés sur le moodle et de leurs propres recherches, en équipe de 5, les étudiant.e.s devront bâtir une carte conceptuelle proposant une définition (référencée) de l'éducation à la citoyenneté. Du temps pour effectuer cet atelier est prévu au calendrier des séances de cours. La carte concetuelle peut être réalisée sur support numérique ou papier (affiche) au choix de l'équipe.

Critères d'évaluation : la carte conceptuelle est claire, « complète », elle témoigne de recherches pertinentes dont les références (minimum 6) sont convenablement présentées.

Dossier « société » (50 pts.) - individuel

L'étudiant.e devra participer à une séance consacrée au concept de société. Pour ce faire, il ou elle devra…

- préparer un dossier (recueil de documents organisé) ;
- participer aux discussions lors de la séance ;
- rédiger une synthèse écrite des discussions en séance (2 pages max.).

Questions :

- Qu'est-ce que la société ?
- En enseignement de l'univers social, qu'est-ce qu'une société ?
- Qui est la société ?

Critères d'évaluation :

- Le recueil de documents est riche (plusieurs documents, de natures variées), pertinent (il permet de répondre aux questions), complet (il permet de répondre à toutes les questions), bien organisé (…). (15 pts.)
- Les arguments avancés lors des discussions sont précis, originaux/enrichissants. (10 pts.) – auto-évaluation
- Les arguments avancés lors des discussions sont précis, originaux/enrichissants. (5 pts.) – évaluation par les pairs
- La synthèse écrite témoigne d'une réelle réflexion personnelle. Elle est riche, pertinente (elle offre une « réponse » aux questions), complète (elle aborde toutes les questions), bien organisée (…). (20 pts.)

5 CALENDRIER DU COURS

Attention, certaines séances nécessitent un temps de préparation (AVANT), et des lectures (ou autres) complémentaires (APRÈS). Chaque étudiant.e devra organiser son horaire en fonction de ces « balises » proposées ici à titre indicatif.

Légende : capsule vidéo moodle | texte écrit moodle | à faire/atelier à réaliser en classe ou en autonomie | théorie | visionnement d'un support vidéo en classe

Cours	Date	QUOI	
SÉANCE 1	4 septembre 9h30-12h30	Accueil Présentation du plan de cours et des CP Atelier « Qui » (et rétroaction théorique) (1h) Consigne de l'atelier « Micro-trottoir » (5 min.) REMISE de l'atelier « Qui » en quittant la classe	**APRÈS** Effectuer l'atelier « micro-trottoir » (1h)
AVANT À **réaliser** en prévision de la séance du 9/09		Atelier « Micro-trottoir » (1h.) - REMISE sur moodle au plus tard le 9 sept. à 9h.	
SÉANCE 2	9 septembre 14h-16h	Accueil Partage des résultats de l'atelier « Micro-trottoir » Mise en place des équipes de cartes conceptuelles et premières approches des dites cartes	**APRÈS** Commencer à bâtir votre dossier « SOCIÉTÉ »
SÉANCE 3	11 septembre 9h30-12h30	Accueil EC/ID : points de vue d'élèves Atelier « Société occidentale » en deux temps Ouverture	**APRÈS** Lire l'article « Profils de citoyens » (20 min.)
AVANT À **réaliser** en prévision de la séance du 16/09		Lire l'article « Profils de citoyens » (20 min.)	
SÉANCE 4	16 septembre 14h-17h	Accueil Études des programmes de l'univers social Cartes conceptuelles Ouverture	**APRÈS** Continuer à bâtir votre dossier « SOCIÉTÉ »
SÉANCE 5	18 septembre 9h30-12h30	Accueil Rappels des principes de la conceptualisation et de la planification Activités EC/ID ouverture	**APRÈS** Finaliser votre dossier « SOCIÉTÉ »
AVANT À **réaliser** en prévision de la séance du 23/09.		Finaliser votre dossier « SOCIÉTÉ » à déposer sur moodle le 23 septembre avant 13h	
SÉANCE 6	23 septembre 14h- 17h Ou 25 septembre 9h30-12h30	Activité évaluée « SOCIÉTÉ » (note : les aménagements pour les étudiant.e.s en situation de handicap sont offerts à tout le groupe : temps supplémentaire, accès à un ordinateur avec Antidote, possibilité de travailler de façon isolée lors de la rédaction du travail de synthèse etc. ○ Accueil et consignes ○ Discussions en sous-groupes (45 min.) ○ Rappel des consignes Travail de synthèse (1h…) – à rendre le 23 septembre avant 17h30 ou 25 septembre avant 13h en classe	
SÉANCE 7	30 septembre	Fête nationale de la Paix et de la Réconciliation	
SÉANCE 8	2 octobre 9h30-12h30	Accueil et consignes Cartes conceptuelles	**APRÈS** Finaliser les cartes conceptuelles en équipes
SÉANCE 9	7 octobre 14h- 16h	Accueil Synthèse du cours Ouverture	**APRÈS** REMISE des cartes conceptuelles au plus tard le 7 octobre à 23h59

6 MODALITÉS

6.1 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

6.2 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

6.3 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Les travaux corrigés sont remis sur moodle ou rendus en classe.

6.4 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7. RÉFÉRENCES

7.1 RÈGLEMENT NO 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

7.2 POLITIQUE NO 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL / POLITIQUE NO 42 CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

La Politique n° 16 contre le harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

La Politique n° 42 contre le harcèlement psychologique : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement psychologique :

- Abus de pouvoir ou d'autorité
- Conflit relationnel
- Incivilité

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique no 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS Trêve pour Elles – point de services à l'UQAM : **514 987-0348**; calacs@uqam.ca ; www.trevepourelles.org
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131**

7.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, **réaliser toutes les activités prévues;**
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :

un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.; pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;

- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème ci-dessous et **applicable aux cours spécifiques du BES :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
91 % et plus	A+	4,3	Excellent
88 % - 90 %	A	4,0	
85 % - 87 %	A-	3,7	Très bien
82 % - 84 %	B+	3,3	
79 % - 81 %	B	3,0	
76 % - 78 %	B-	2,7	Bien
73 % - 75 %	C+	2,3	
70 % - 72 %	C	2,0	
67 % - 69 %	C-	1,7	
64 % - 66 %	D+	1,3	Passable
60 % - 63 %	D	1,0	
59 % et moins	E	0,0	Échec